



Synthèse d'évaluation finale

Programme LEADER 2007-2013

Groupe d'Action Locale
du Pays de Verdun

Mars 2015



INTRODUCTION

Dans le cadre de la politique agricole commune, le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) vise à **faire des territoires ruraux des pôles d'activités et de vie équilibrés**. Ce programme d'aide au développement de projets est en phase avec les problématiques inhérentes à chaque territoire : c'est l'implication des populations locales et une analyse fine des enjeux du territoire qui définissent la stratégie de développement du programme.

Au-delà du soutien financier, le programme LEADER est un véritable outil de mise en réseau entre des acteurs issus de secteurs de développement variés (économie, tourisme, culture...) : ce sont les forces vives du territoire. La dimension partenariale est sans conteste au cœur du dispositif.

À ce titre, le Pays de Verdun, fédération de 11 communautés de communes du nord meusien, a choisi d'axer sa priorité ciblée autour de **la valorisation culturelle, historique et patrimoniale au profit d'un développement touristique et économique**. Au cours de la programmation 2007-2013, près de 100 maîtres d'ouvrage ont bénéficié d'un accompagnement de LEADER pour la réalisation de leur projet. Étoffer l'offre touristique, améliorer l'accueil des visiteurs ou encore professionnaliser les acteurs ont été les fers de lance de la génération qui s'achève.

Dans quelle mesure le programme LEADER 2007-2013 a-t-il contribué à faire évoluer la dynamique touristique du Pays de Verdun ?

Ainsi, ce rapport synthétique se décompose en deux volets :

1. QUANTITATIF : cette première partie s'appuie sur des données chiffrées relatives à la dynamique de consommation
2. QUALITATIF : cette seconde partie s'attache à la vie du programme : gouvernance, actions du GAL, enquête auprès des porteurs de projets et impacts de la stratégie.

Cette synthèse a pour objectif de présenter les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre du programme afin d'appréhender au mieux la programmation 2014-2020.

SOMMAIRE



GENERALITES	4
Le développement touristique au GAL du Pays de Verdun.....	4
BILAN QUANTITATIF	7
I. Programmation des crédits LEADER.....	7
1. Etat des lieux de la dynamique de consommation	7
2. Bilan physique et financier par thématique	9
II. La participation des acteurs	11
1. L'appartenance géographique des projets.....	11
2. Le statut des bénéficiaires.....	14
BILAN QUALITATIF	16
I. La gouvernance, le maître-mot du programme	16
1. Le GAL du Pays de Verdun.....	16
2 . Les freins liés à la procédure LEADER : chemin critique.....	16
II. Rapports à la stratégie, impacts et perspectives.....	18
1. Retour d'expériences des porteurs de projets.....	18
CONCLUSION	21

GENERALITES

Le développement touristique au GAL du Pays de Verdun

D'un point de vue physique, le Pays de Verdun est marqué par des identités paysagères fortes offrant une grande diversité de paysages (forêt d'Argonne, plaine humide de la Woëvre, vergers de la Côte de Meuse, polémopaysage de la Zone Rouge sur le Champ de bataille de Verdun). La variété des espaces paysagers est un véritable atout qui reste à valoriser. Historiquement, Verdun est mondialement connu pour sa bataille de 1916 et résonne aujourd'hui encore dans les mémoires collectives, notamment à l'occasion du Centenaire de la Première Guerre mondiale. De façon générale, le Pays de Verdun est doté d'un potentiel patrimonial et naturel particulièrement intéressant.



D'un point de vue touristique, le Pays de Verdun concentre la **majorité de ses flux touristiques sur les Champ de Bataille avec environ 300 000 visiteurs par an**. En écho, les sites de mémoire 14-18 de l'Argonne comptent des sites emblématiques tels que la Butte de Vauquois ou encore l'impressionnant cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon. A l'extrême nord du département, le **territoire de Montmédy s'est rapproché de la Belgique pour recréer la « Lorraine Gaumaise »** via le programme Interreg. En parallèle, cinq structures touristiques (Val Dunois, Stenay, Montmédy, Damvillers, Spincourt) travaillent de concert depuis quelques années pour créer une **destination touristique « Ciel de Meuse »**. Les richesses patrimoniales (Basilique d'Avioth, Citadelle de Montmédy) ont ainsi pu être valorisées. Le tourisme vert, bien que trop peu développé, fait de cette destination un lieu adéquat notamment pour le public familial.

Le Pays de Verdun est pourvu de **9 structures touristiques** (offices de tourisme et syndicat d'initiatives) répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire. Toutefois, ce tour d'horizon fait état des disparités locales en terme d'enjeu touristique. En effet, il serait erroné de dire que le Pays de Verdun constitue à lui seul une destination touristique. A la croisée

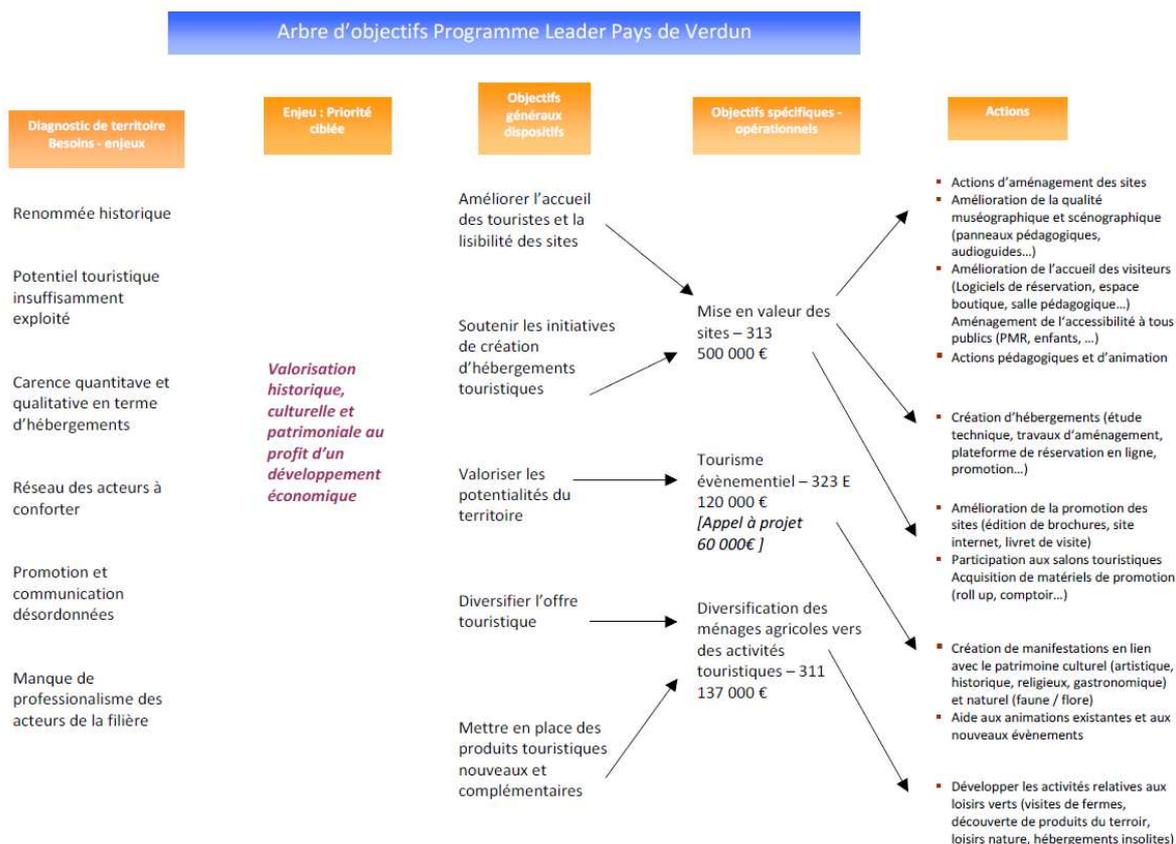
des Ardennes et de la Belgique, ce territoire contrasté est doté d'un potentiel énorme tant ses ressources sont variées et complémentaires : le fleuve Meuse, ses grands espaces boisés, ses plaines verdoyantes, son patrimoine remarquable...

Aussi, les maîtres d'ouvrage sont en premier lieu les offices de tourisme, les prestataires touristiques, les gérants des sites culturels et/ou touristiques. Ces structures participent en premier plan à la

dynamique de développement touristique et économique. Néanmoins, d'autres structures parfois associatives ont impulsé des initiatives en faveur de l'attractivité du territoire.

Au vu des potentialités du territoire, le Pays de Verdun a axé sa stratégie de développement autour de la :

Valorisation culturelle, historique et patrimoniale au profit d'un développement touristique et économique



Déclinée à partir de l'axe prioritaire A de la Charte du Pays de Verdun : « Soutenir et développer notre activité économique sous toutes ses formes », la stratégie de développement touristique du GAL visait à renforcer l'offre touristique existante et à valoriser le potentiel du territoire en développant de nouveaux produits et outils.

Cet objectif s'est réalisé au travers de plusieurs actions :

- Développer le tourisme d'histoire autour de la Grande Guerre
- Valoriser les patrimoines pour créer de l'offre touristique
- Renforcer les loisirs nature pour un tourisme durable
- Soutenir l'événementiel
- Favoriser la communication et la promotion de l'offre touristique
- Aider à la création de structures d'hébergement touristique
- Accompagner la diversification des ménages agricoles vers une activité touristique
- Impulser des projets de coopération nationale ou européenne en lien avec ces thématiques

Une enveloppe initiale de **1 083 571€** est affectée au GAL du Pays de Verdun pour mettre en œuvre cette priorité ciblée sur toute la durée du programme. Suite à une bonne dynamique de consommation, le GAL du Pays de Verdun bénéficie en avril 2013 d'une enveloppe supplémentaire de **60 000€** dans le cadre d'un redéploiement de crédits (issus d'une redistribution nationale).

A l'instar des autres GAL lorrains, le programme LEADER sur le Pays de Verdun a été lancé plutôt tardivement : la **phase de conventionnement** entre les GAL et la DRAAF Lorraine (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) s'est **achevée fin 2009**. La convention tripartite entre le GAL du Pays de Verdun, le Préfet de Région et le président de l'Agence de Service et de Paiement, est signée **le 9 décembre 2009**.

BILAN QUANTITATIF

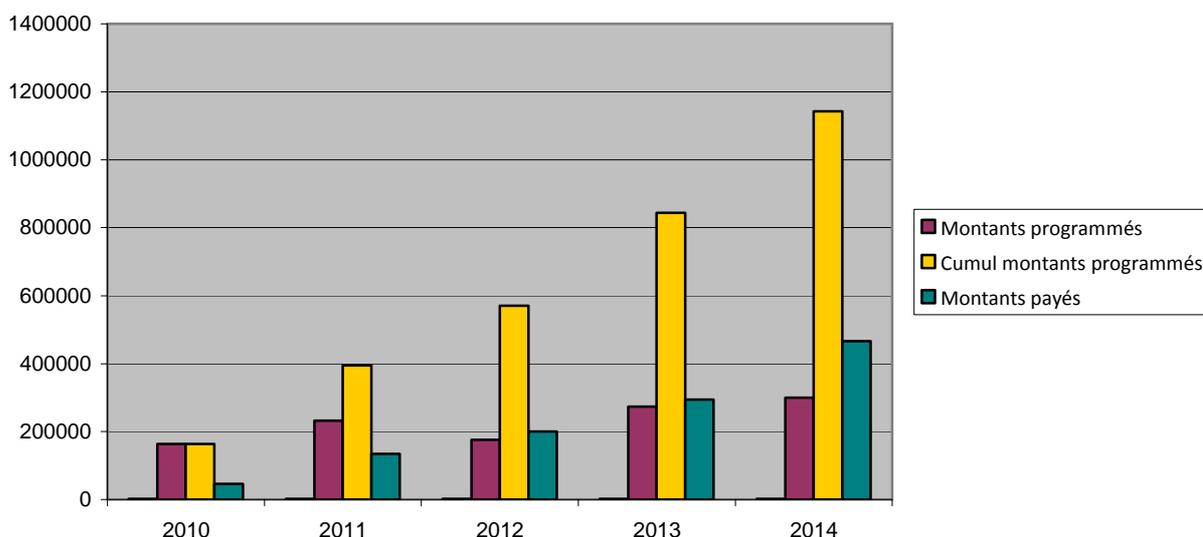
I. Programmation des crédits LEADER

1. Etat des lieux de la dynamique de consommation

En début de programmation, la DRAAF Lorraine, autorité de gestion, transmet aux GAL un tableau avec les rythmes de consommation à respecter. Les montants annuels indicatifs à atteindre devaient permettre de consommer l'intégralité de l'enveloppe, et d'éviter ainsi tout dégagement d'office (retour des crédits non utilisés à l'Europe). **L'objectif de consommation de 100 % de l'enveloppe** est un objectif central pour les GAL.

Profil de consommation préconisé DRAAF	
2010 : 15%	162 536,00 €
2011 : 29%	314 236,00 €
2012 : 44%	476 771,00 €
2013 : 64%	693 485,00 €
2014 : 84%	910 200,00 €
2015 : 100%	1 083 571,00 €

Graphique 1 : Rythme annuel de programmation LEADER entre 2009 et 2014¹



Le graphique ci-dessus met en lumière la lente mise en place de LEADER justifié par un conventionnement tardif. Comme vu précédemment, l'enveloppe LEADER initiale de 1 083 571 €

¹ L'ensemble des données statistiques relatives à la dynamique de programmation ont été extraites au 30 mars 2015.

bénéficie d'un réabondement de 60 000 € en 2013. **En fin de programme, on remarque un véritable effort de programmation suite aux actions de communication engagées par le GAL et relayées par les communautés de communes.**

Au total, **123 dossiers ont été déposés** au cours de la programmation.

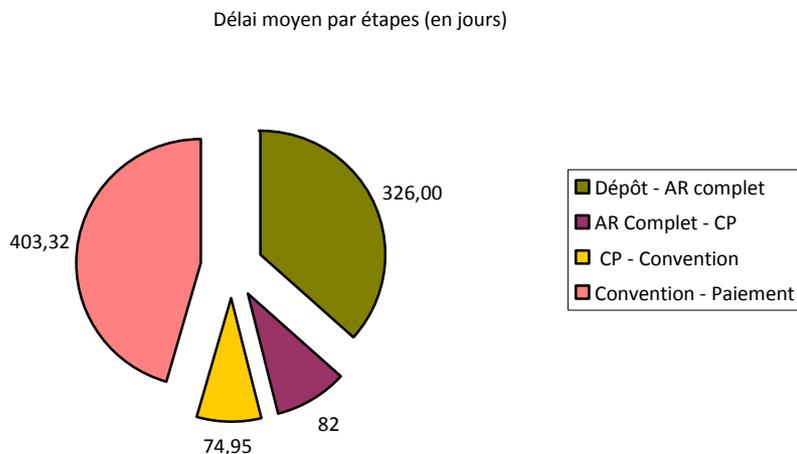
De 2010 à 2014, on recense environ **38 projets qui n'ont pas abouti** pour divers motifs (non-éligible à LEADER, abandon du maître d'ouvrage faute de soutien public, dossiers fusionnés pour permettre un impact plus important...).

En mars 2015, on compte un total de **89 dossiers engagés** (convention attributive d'aide signées).

A quelques mois de la fin de programmation, l'enveloppe est presque consommée dans son intégralité (96%). Cependant, le taux de paiement reste faible : au 31 décembre 2014, le taux était de 42% (soit 466 163€). De janvier à juin 2015, 55 dossiers restaient à solder en dépit des différentes alertes du GAL à destination des maîtres d'ouvrage.

Le graphique ci-dessous fait état des délais souvent longs entre la programmation d'un dossier et la réalisation effective d'un projet. En effet, pour présenter la demande de paiement, le porteur doit fournir l'ensemble des factures acquittées et faire certifier l'ensemble des subventions perçues soit par le comptable public (dans le cas d'un organisme public) soit par un expert comptable ou commissaire aux comptes (s'il s'agit d'une structure privée). Les délais pour obtenir ces certifications varient entre 1 et 6 mois.

Graphique 2 : Délais de traitement moyens entre les étapes de la vie d'un dossier



Le calcul des délais moyens a été réalisé à partir d'un panel de **37 dossiers payés**. En moyenne, il faut compter **885 jours entre le dépôt d'un dossier et le versement de la subvention**.

La phase entre le dépôt du dossier et sa complétude est de **326 jours** en moyenne. D'une part, le GAL invite le porteur de projet à déposer une demande (simple courrier d'intention dans un premier temps) le plus en amont possible², même lorsque le projet est au stade des balbutiements.

Ce délai se justifie par différentes étapes indispensables au montage de projet :

² En effet, pour être éligible, toute dépense doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention préalable au début d'exécution du projet. Tout acte juridique engagé (signature d'un contrat, bon de commande) avant le dépôt d'une demande LEADER rend les dépenses correspondantes inéligibles.

- l'émergence du projet (de l'idée au projet)
- le montage technique du dossier afin que ce dernier soit viable
- l'estimation des coûts inhérents au projet
- la recherche de financements publics

Sur la première étape, l'accompagnement du GAL est primordial ; le maître d'ouvrage sera d'ailleurs convié à un comité technique pour présenter son projet. Ainsi, le projet pourra être enrichi sur propositions des parties prenantes (partenaires financiers, associations locales, chambres consulaires...) et évoluer en faveur de son adéquation avec les politiques départementales ou régionales.

Toutefois, l'étape la plus longue du processus se situe entre la signature de la convention (attribution de l'aide LEADER) et le solde effectif de la subvention. Cette période s'élève à **403 jours** en moyenne. En effet, pour demander le solde de la subvention LEADER, le maître d'ouvrage doit :

1. avoir achevé l'ensemble des travaux et/ou justifier des factures acquittées
2. avoir reçu l'ensemble des subventions publiques (en contrepartie de l'aide LEADER)

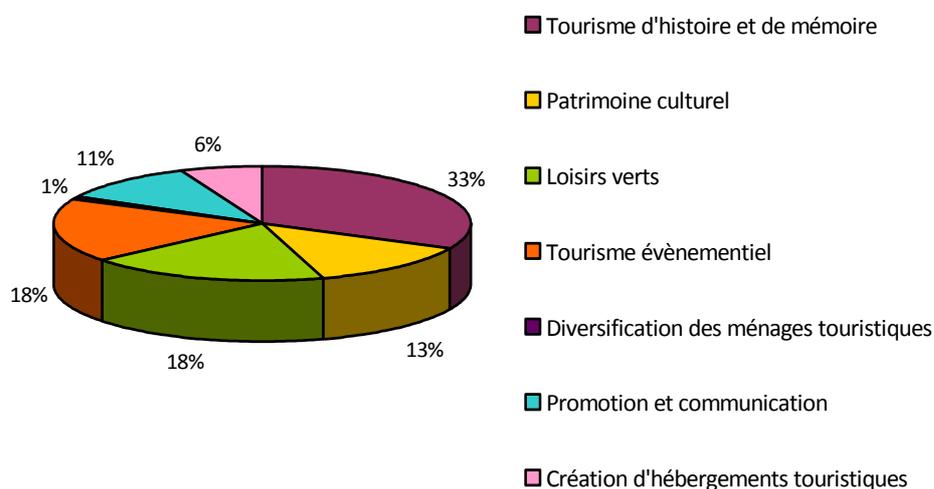
Or, ce sont deux étapes sur lesquelles le GAL ne possède pas de levier permettant une réduction significative des délais. Du fait des nombreux intervenants et de la procédure telle qu'elle est définie, il y a peu de marge de manœuvre pour abaisser les délais au niveau local. Une bonne partie du processus échappe en effet au seul contrôle du GAL.

2. Bilan physique et financier par thématique

Dans la candidature 2007-2013, la **thématique du tourisme d'histoire lié à 14-18** était clairement mis en exergue, tant sur les dotations financières que dans la rédaction des objectifs phares. En effet, il s'agissait d'anticiper les actions qui verraient le jour en lien avec les événements du Centenaire de la Première Guerre Mondiale. Face à l'évolution des besoins du territoire, le GAL du Pays de Verdun s'est engagé dans la réécriture des fiches dispositifs pour optimiser la consommation des crédits et mieux cibler les priorités du territoire. Par conséquent, un remaniement de la maquette financière a permis de rééquilibrer les lignes budgétaires en fonction des thématiques les plus consommatrices.

2.1. Illustration par fiche action

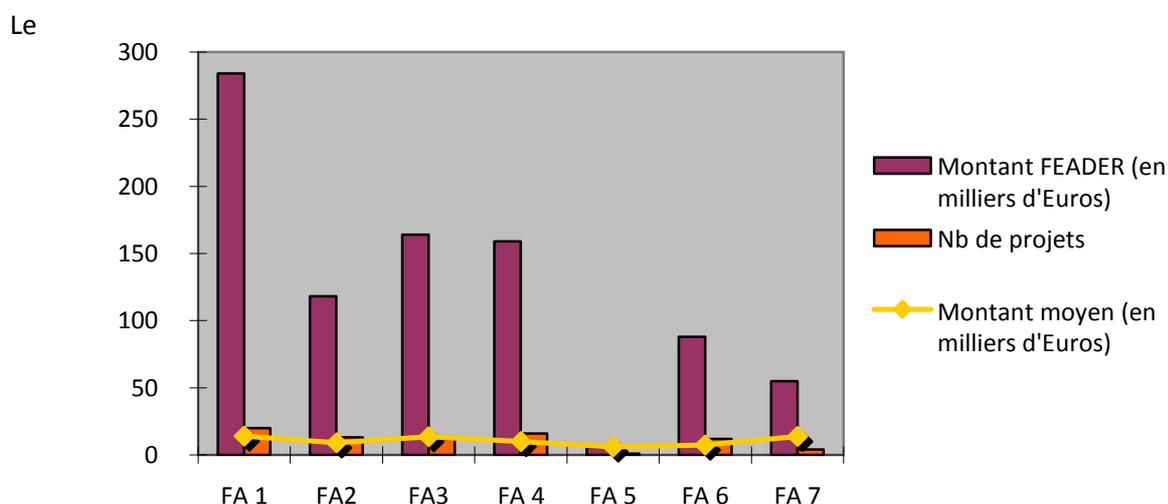
Graphique 3 : Répartition des projets soutenus par fiche action



Le graphique ci-dessus présente la part de consommation de l'enveloppe par fiche action à partir des montants consommés sur l'enveloppe globale soit **1 143 714 €**. Ici, ont été écartés les projets relatifs à l'ingénierie et à la coopération (enveloppes dédiées).

La mesure la mieux dotée et la mieux consommée est la Fiche Action 1, « **Tourisme d'histoire et de mémoire autour de la Grande Guerre** », avec 33% de subventions accordées soit 284 664€. On notera qu'avec 1% de l'enveloppe consommée soit 6 400€, la Fiche Action 5 « Diversification des ménages agricoles » est celle qui a le moins bien fonctionné. La nouvelle mesure mise en place en 2013 pour l'aide à la création d'« **Hébergements touristiques** » a confirmé un réel besoin sur le territoire (taux de 6% en seulement 2 ans).

Graphique 8 : Répartition de la programmation par fiche action



graphique précédent montre les montants, nombre de projets et montants moyens programmés dans le cadre du programme en fonction des différentes fiches actions. Cela nous permet de constater l'importance des projets programmés au titre de la fiche 1 (tourisme d'histoire et de mémoire) à la fois en termes de montants et en nombre de dossiers programmés.

2.2. Maquette financière

Au moment de leur conventionnement, les GAL doivent présenter une maquette financière qui présente la répartition de l'enveloppe FEADER entre les différents dispositifs PDRH. En ce sens, il est intéressant de comparer, par thématique, les montants réellement engagés aux montants initialement prévus. Cette comparaison permettra ainsi de juger les engagements en fonction de la stratégie initiale du GAL

Tableau 1 : Maquette financière programmation 2007-2013

Mesure	Dispositif mobilisé	Paiements prévus 2007-2015				4. Montants engagés (mars 2015)	
		1. Convention initiale (décembre 2009)	2. Avenant 1 à la convention (juillet 2013)	2013	3. Avenant 2 à la convention (novembre 2014)		
413	313 (Mise en valeur des sites FA1)	638 000€	500 000€	Réabondement enveloppe 60 000€	717 186€	757 621 €	
	313 (Valorisation du patrimoine culturel FA2)						
	313 (Développer le tourisme vert FA3)						
	313 (Promotion touristique FA6)						
	313 (Création de structures d'hébergement touristique FA7)						
423 E	323 E (Tourisme évènementiel FA4)	186 000€	180 000€			170 000€	159 983 €
411	311 (Diversification des ménages agricoles vers des activités touristiques FA5)	15 000€	137 000€			6 385€	6 384 €
421	421 (Coopération FA8)	28 000€	50 000€			50 000€	2 975 €
431	431 (Animation/Gestion FA9)	216 571€	216 571€			200 000€	199 832 €
	TOTAL	1 083 571	1 083 571€		1 143 571€	1 126 795 € *	

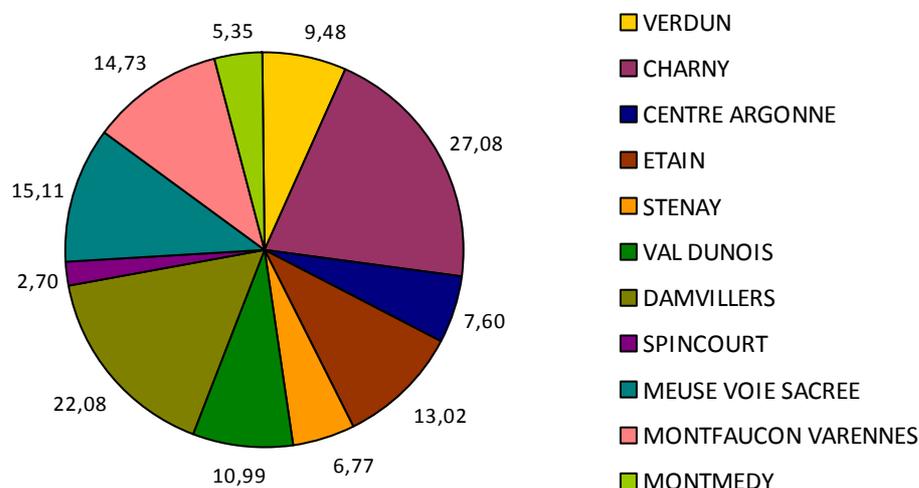
* Montant engagé au 30 mars 2015

II. La participation des acteurs

1. L'appartenance géographique des projets

Cette partie traite de l'ensemble des parties prenantes d'un projet LEADER. Il s'agit notamment de mentionner les bénéficiaires des aides accordées en analysant **leur appartenance géographique** et **leur statut juridique**. En outre, il convient de s'intéresser aux **partenaires financiers**, maillon souvent crucial dans l'obtention d'un soutien FEADER.

Graphique 4 : Répartition des montants programmés par territoire au prorata du nombre d'habitants³



Le calcul de la répartition des montants est effectué sur la base du nombre d'habitants (graphique ci-dessus), on constate que c'est le **territoire de Charny** (27.08) suivi de près par **Damvillers** (22.08) qui présentent les quotients les plus élevés.

Tableau 2 : répartition du nombre de projets et des montants alloués par territoire

EPCI concerné	Nombre de projets réalisés	Montants engagés	Pourcentage*
VERDUN	15	231 720,46	20%
CHARNY	15	158 700,57	20%
CENTRE ARGONNE	2	36 723,23	3%
ETAIN	11	107 552,98	15%
STENAY	6	44 850,01	8%
VAL DUNOIS	6	51 462,00	8%
DAMVILLERS	6	66 083,74	8%
SPINCOURT	2	16 084,93	3%
SOUILLY - MVS	5	59 430,40	7%
MONTFAUCON VARENNES	3	49 419,54	4%
MONTMEDY	4	42 241,34	5%
TOTAL	75	864 269.20	100%

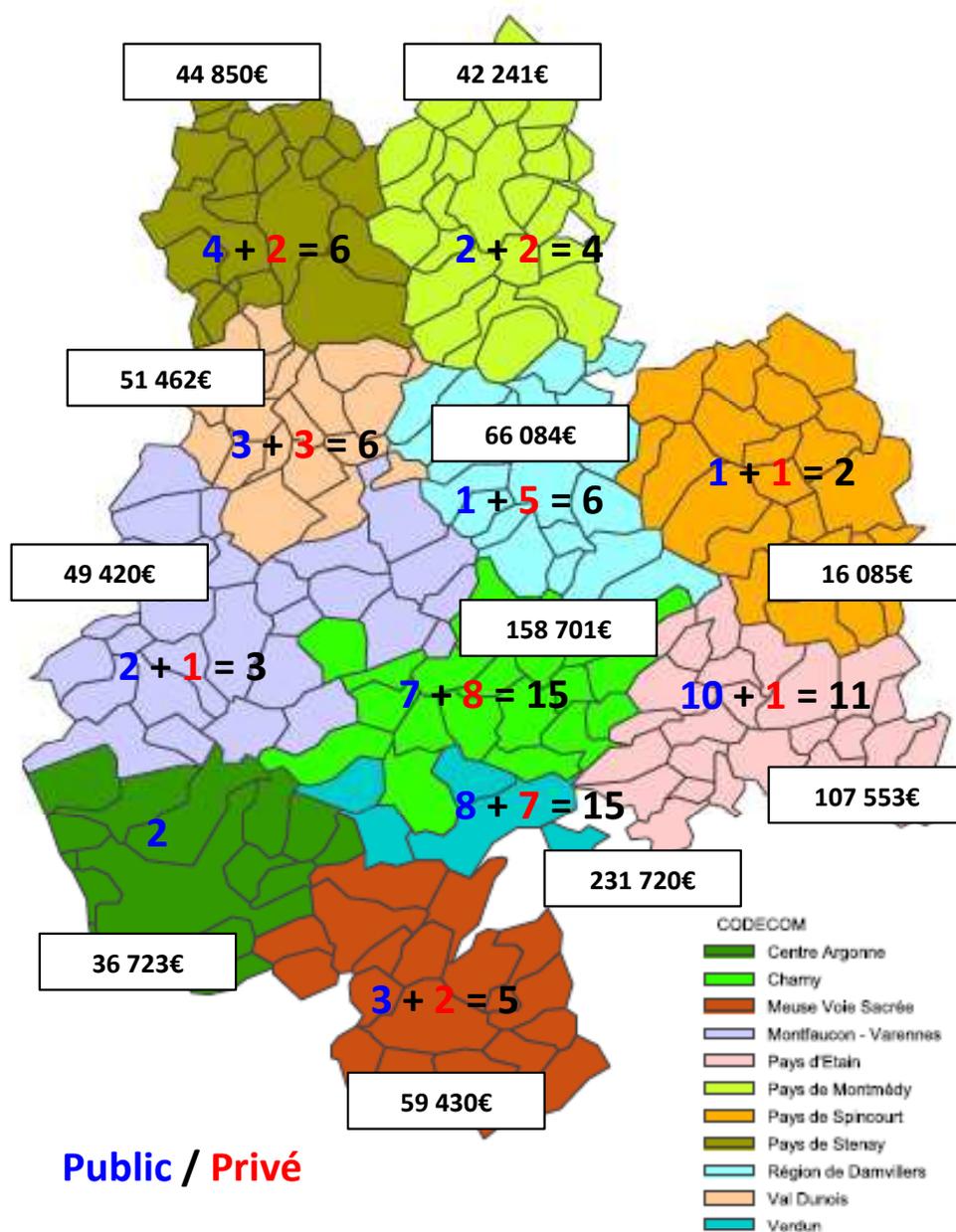
Ces données ont été extraites au 30 mars 2015. Ce tableau exclut les projets réalisés à l'échelle du Pays ainsi que les opérations au titre de la mesure INGENIERIE (431) et COOPERATION (421). Le pourcentage est calculé à partir du nombre de dossiers uniquement.

Cette approche par nombre de projets fait état des dynamiques de territoire. En effet, on sait que les projets les plus coûteux (investissements lourds, équipement infrastructures) ne sont pas toujours les

³ Le quotient par habitant est calculé en fonction du nombre d'habitants par territoire (Source INSEE : Population DGF 2013).

plus impactants. D'ailleurs, le programme LEADER n'a aucunement vocation à soutenir des projets d'aménagement lourds. A titre d'exemple, le territoire d'Etain représente 15% des projets accompagnés par LEADER sur toute la programmation. Il s'agissait de projets à faible coût mais qui ont permis d'impulser une réelle dynamique touristique notamment autour des jouets Petitcollin.

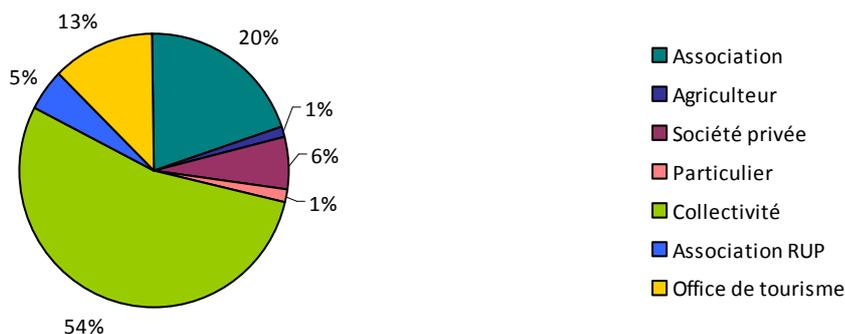
Cartographie du nombre de projets par territoire et de la répartition public / privé



2. Le statut des bénéficiaires

Tout d'abord, il convient de nous intéresser aux **types de porteurs de projet en fonction des montants programmés**.

Graphique 5 : Type de porteurs de projets par montants programmés



Ce diagramme nous montre que la part la plus représentée sont **les collectivités publiques (54%)**. En effet, il est plus facile pour des structures publiques de monter un dossier LEADER. Elles peuvent valoriser leur autofinancement public pour mobiliser une contre-partie LEADER. Pour les structures de statut privé, l'obtention de financements publics est la condition sine qua non pour débloquer une aide LEADER. Les associations représentent, quant à elle, 20% des maîtres d'ouvrage. Sur un comparatif MO privé / MO Public, les MO privés représentent seulement 29% des MO contre 71% de MO Public.

3. Les partenaires financiers du programme LEADER

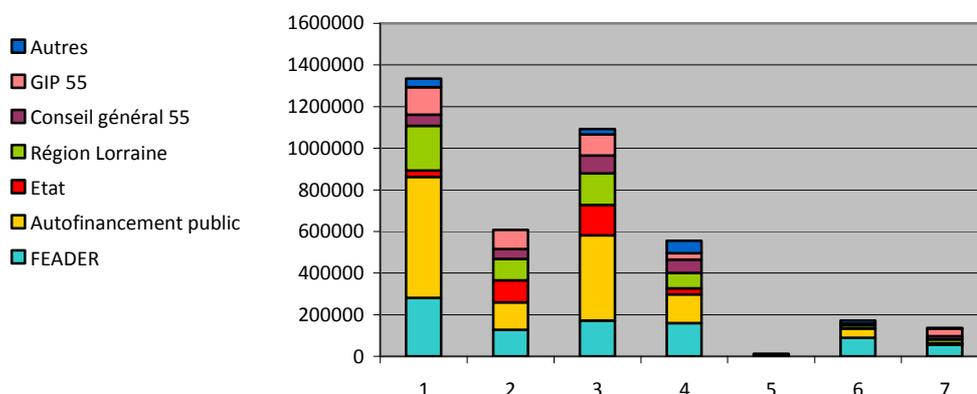
La nécessaire intervention d'aides publiques pour mobiliser une subvention LEADER contraint les porteurs de projets à rechercher des cofinancements publics. Parmi l'ensemble des cofinanceurs aux projets LEADER, on distingue les **cofinanceurs récurrents** (Conseil Général, Région Lorraine, Etat, collectivités locales) et les **financeurs dits ponctuels** (GIP Objectif Meuse, GIP Centenaire).

L'ensemble des interventions pour la programmation 2007-2013 représente près de **4 Millions d'euros⁴**.

Dans le détail, on peut observer l'intervention de chaque financeur par thématique. L'histogramme suivant traduit la participation de chaque financeur en fonction des 7 fiches action du GAL et ce en fonction des priorités propres stratégiques à chacun.

⁴ 3 910 346€ exactement dont (889 886€ de FEADER, 1 312 771€ d'autofinancement public, 312 373 € de l'Etat, 577 776€ de la Région Lorraine, 272 917€ du Conseil général 55, 932 477€ du GIP Objectif Meuse et 152 243€ issus d'autres financeurs.)

Graphique 6 : Cofinancement des dépenses publiques éligibles des projets LEADER par fiche action



NB : Rappel des thématiques par fiche action : 1 : Tourisme d'Histoire – 2 : Patrimoine culturel et historique – 3 : Tourisme vert – 4 : Tourisme événementiel – 5 : Diversification des ménages agricoles – 6 : Promotion & communication- 7 : Hébergements touristiques

La fiche 1 est la plus consommatrice de fonds FEADER, c'était aussi la mesure la mieux dotée dans la maquette initiale du GAL. La part d'intervention de l'Etat la plus importante concerne la mesure « Tourisme vert ». Au delà des axes thématiques priorités par des financeurs, la décision d'attribution d'une aide repose sur d'autres critères tels que la synergie entre les acteurs pour la mise en œuvre d'un projet ou encore la visibilité de l'opération à l'échelle départementale ou régionale.

Au vu du nombre de cofinanceurs présentés ci-dessus, on peut se demander si l'intervention de LEADER était indispensable à la réalisation des projets émergeant sur le territoire ? Pour répondre à cette interrogation, le GAL a interrogé plusieurs maîtres d'ouvrage dont les propos sont recueillis plus bas (BILAN QUALITATIF > Rapport à la stratégie > Retour d'expériences des porteurs de projets).

BILAN QUALITATIF

I. La gouvernance, le maître-mot du programme

1. Le GAL du Pays de Verdun

Principe phare de la démarche LEADER, la gouvernance est « une forme de pilotage par différentes parties prenantes. Les décisions ne sont plus le fait d'un unique décideur (ou groupe de décideurs) omnipotent, mais bien le fruit de la concertation après avoir soigneusement pesé le pour et le contre selon les différents intérêts des parties prenantes. »⁵

Le Groupe d'Action Locale du Pays de Verdun est composé :

4. *d'une cellule d'ingénierie (un gestionnaire et un animateur du programme)*
5. *un Comité Technique (composé des techniciens des structures représentées dans le Comité de programmation).*
6. *d'un Comité de Programmation (dont les membres sont issus du collège public et du collège privé)*

La Préfecture de la Meuse endosse le rôle de service référent, c'est elle qui effectue les instructions réglementaires (des demandes de subvention et de paiement). La DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) assume le rôle de Service Coordinateur Régional en assurant un suivi de l'axe LEADER en Lorraine et en organisant la coordination des différents intervenants du programme (services référents, ASP...). Par ailleurs, le Carrefour des Pays Lorrains s'implique également dans la mise en oeuvre du programme LEADER en apportant un appui méthodologique et en favorisant les échanges et la coopération entre les GAL lorrains.

2. Les freins liés à la procédure LEADER : chemin critique

Le programme LEADER est considéré comme l'un des programmes d'aides européennes les plus complexes et contraignants en terme de procédure. Le cheminement d'un dossier de subvention LEADER est relativement long : plusieurs mois peuvent s'écouler entre le dépôt du dossier et le solde de l'aide. Ces délais de traitement pénalisent fortement les maîtres d'ouvrage disposant d'une avance de trésorerie nulle ou faible.

Un dossier LEADER passe entre les mains **de nombreux intermédiaires**, ce qui ne participe pas à la fluidité de son traitement. En outre, le maître d'ouvrage peut débiter son projet dès réception d'un accusé de réception du GAL : la date du courrier vaut début d'éligibilité. Ces délais administratifs sont en décalage avec la réalisation du projet. Exemple significatif de ce constat : un dossier ne peut être présenté en Comité de Programmation que lorsqu'il est complet. Cette étape suppose que l'ensemble des co-financeurs sollicités aient délibéré au préalable sur le projet (notifications d'aide à l'appui). Aussi, **il faut compter six mois minimum entre le dépôt du dossier et son passage en Comité de programmation.**

⁵ Définition tirée du site www.piloter.org

À l'heure du bilan, il semble opportun de flécher les freins liés à la procédure de LEADER. Pour le cas du GAL du Pays de Verdun, nous retiendrons 3 principaux obstacles à une mise en œuvre efficiente de la démarche LEADER :

a. le **pilotage fluctuant de Leader**

Un forte instabilité des procédures réglementaires a fortement perturbé l'ensemble de la programmation 2007-2013 (modification des contenus du programme et des règlements incessants, apparition de nouveaux décrets, régularisations avec effet rétroactif, mise à jour des documents –types dont CERFA....)

b. la procédure de **co-financement obligatoire** et le **manque d'harmonie** entre les politiques publiques

Pour obtenir des aides LEADER, les porteurs de projet doivent mobiliser des aides publiques en contrepartie. Cette obligation sine qua none ne s'applique pas aux collectivités et organismes publics qui peuvent lever des fonds LEADER via leur propre autofinancement public. En revanche, pour les porteurs de projets privés, c'est l'accord préalable des financeurs et l'intensité de leur aide qui va conditionner un soutien de LEADER.

c. **l'incompatibilité du dispositif** avec les **maîtres d'ouvrage privés**

Par conséquent, force est de constater la fragilisation économique des porteurs de projet privés (agriculteurs, associations, entreprises), qui doivent faire face à des difficultés de trésorerie générées par les délais de versement. Les collectivités ont aussi à souffrir de ces délais mais sont davantage armées pour y faire face. Des difficultés à réunir le temps et les compétences nécessaires au montage d'un dossier LEADER sont ressenties par les petites organisations (là encore principalement du secteur privé : particuliers, agriculteurs, petites entreprises, associations) .

II. Rapports à la stratégie, impacts et perspectives

Cette dernière partie est consacrée aux retombées du programme sur le territoire en terme de synergies et de développement. De 2007 à 2014, **89 projets** ont pu être soutenus par le programme LEADER. Quelle valeur ajoutée ces projets ont-ils apporté sur le Pays de Verdun ? Une enquête auprès des maîtres d'ouvrage a permis de mesurer l'appropriation du programme par les différents acteurs.

1. Retour d'expériences des porteurs de projets

Un questionnaire d'évaluation du programme a été adressé à **21 porteurs de projets**.

Deux questionnaires ont été élaborés en fonction de la mesure LEADER mobilisée :

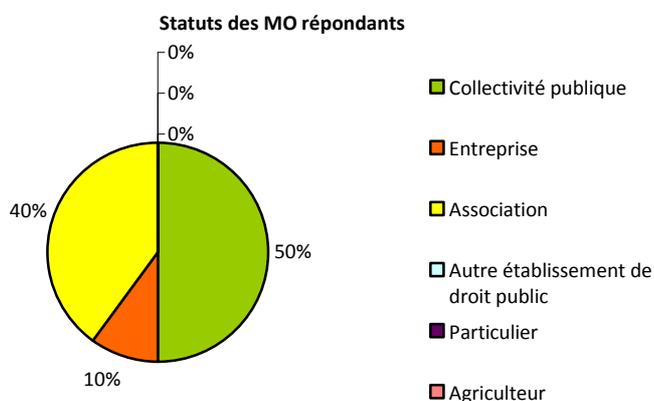
1. Mise en valeur des sites – Dispositif 413
2. Tourisme événementiel – Dispositif 423-E

Ce questionnaire de satisfaction visait à sonder les maîtres d'ouvrage sur leur expérience LEADER. Au travers de cette enquête, le GAL a cherché à aborder 3 thématiques : l'accompagnement technique et administratif du binôme animateur/ gestionnaire, la procédure LEADER et l'impact des projets réalisés.

Analyse des résultats de l'enquête

Sur **21 porteurs de projets** destinataires de l'enquête, seules 10 personnes ont répondu au questionnaire soit :

- 7 au titre de la mesure 413 Mise en valeur des sites
- 3 au titre de la mesure 423-E Tourisme événementiel

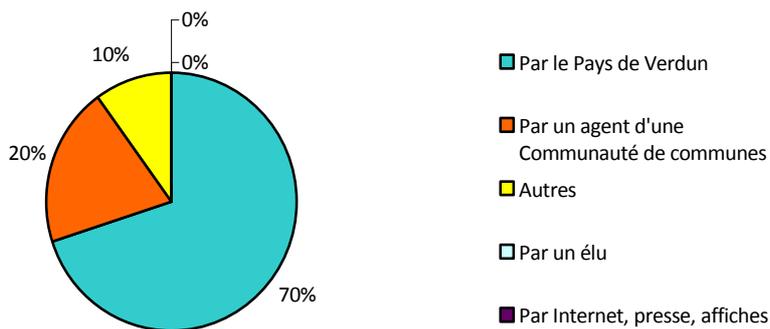


50% des répondants sont des collectivités publiques, 10% des entreprises et 40% des associations. Ce questionnaire ne reflète pas l'avis de particuliers, d'agriculteur ou autre établissement public.

Les maîtres d'ouvrages interrogés ont réalisé des projets sur 2 mesures, 70% sur la mesure 323 (Mise en valeur des sites) et 30% sur la mesure 323-E (Tourisme événementiel).

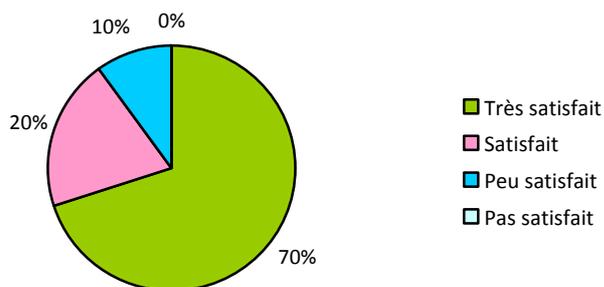
Comment avez-vous connu le programme LEADER?

70% des MO ont connu LEADER grâce au Pays de Verdun et 20% par le biais d'un agent de développement de leur Communauté de communes. On remarque clairement que la visibilité du GAL sur Internet ou d'autres médias de communication est faible.



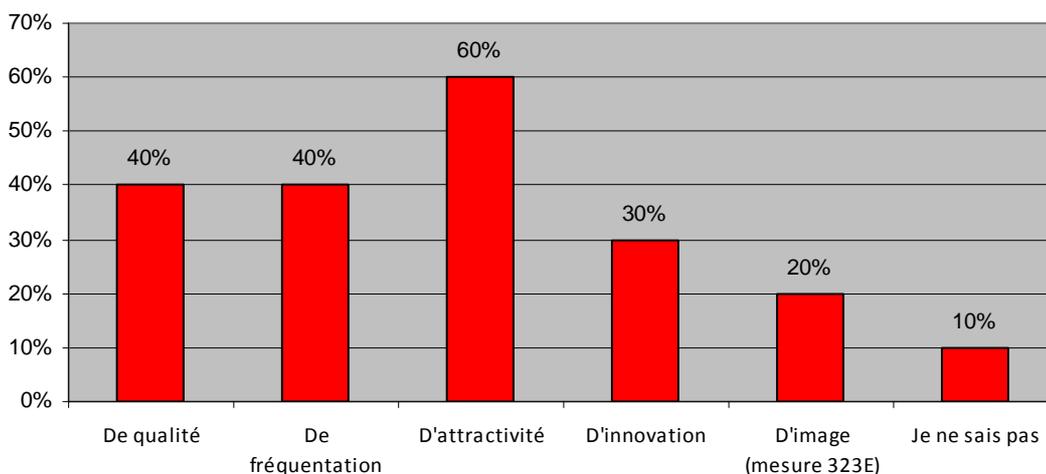
Concernant la communication autour du programme LEADER, 50% des répondants la trouve bien adaptée, 30% suffisante et 20% estiment qu'elle est faible. Pour la future programmation, le Pays de Verdun devra renforcer ses actions de communication auprès des porteurs de projets potentiels.

Quel est votre degré de satisfaction quant à l'accompagnement du GAL? (conseil à l'élaboration du projet et montage du dossier)



Une grande majorité (90%) des MO estiment avoir eu les informations nécessaires à la bonne compréhension du programme en temps voulu. 70% des MO ont trouvé l'équipe technique toujours disponible, 20% disponible et seulement 10% peu disponible.

Estimez-vous que votre projet a eu un impact sur le territoire en terme de :



Pour cette question, 60% des MO estiment que leur projet a eu un **impact sur le territoire en terme d'attractivité**, viennent ensuite la qualité, la fréquentation puis l'innovation.

70% des MO pensent qu'ils n'auraient pas pu mener à bien leur projet **sans le soutien de LEADER** et malgré la complexité administrative, **80% des répondants se disent prêts à réitérer leur démarche de demande de subvention LEADER.**

60% des MO ayant répondu déclarent vouloir participer à l'élaboration de la candidature 2014-2020, ce qui permet de mesurer le degré d'implication en faveur du développement local de leur territoire au-delà de la réalisation de leur projet personnel.

Enfin, 2 questions ne concernaient que les structures ayant organisé une manifestation culturelle ou touristique dans le cadre de la mesure 323-E (tourisme évènementiel).

Concernant la création d'emploi, l'organisation de manifestations soutenues par LEADER a permis de créer quelques emplois sur le territoire : pour 43% des projets, entre 1 et 5 emplois ont été créés.

En terme de fréquentation, la majorité des projets (67%) ont attiré moins de 1000 visiteurs et 33 % ont attiré entre 1000 et 5000 participants.

CONCLUSION

En dépit d'un démarrage tardif, le programme LEADER a contribué au développement de nombreux projets touristiques pendant la génération 2007-2013.

D'une manière générale, LEADER, souvent identifié comme source de financement uniquement est un véritable **outil de mise en réseau** : il doit être mis au service d'un maillage territorial équilibré. Issu d'un diagnostic local, il repose sur une **démarche ascendante** mais atteint son paradoxe lors des recherches de financements : il doit s'harmoniser avec les politiques publiques.

Au fil de cette synthèse, les difficultés administratives liées à la **rigueur du programme** ont été soulevées. Cette procédure instable et complexe risque de freiner encore davantage les maîtres d'ouvrage pour ne bénéficier in fine qu'aux structures publiques. En outre, c'est le travail d'animation qui est sacrifié par des démarches administratives toujours plus chronophages.

Le Pays de Verdun est un vaste territoire contrasté : les priorités de développement varient en fonction des spécificités de chaque communauté de communes. Aussi, la stratégie de développement autour de la **valorisation culturelle, historique et patrimoniale au profit d'un développement touristique et économique** n'a pas changé depuis son lancement en 2009. Toutefois, des ajustements ont dû être réalisés pour permettre sa mise en œuvre opérationnelle. **La difficulté majeure sur 2007-2013 résidait dans la volonté de professionnaliser l'ensemble des acteurs pour tendre vers une offre touristique homogène et de qualité, ce, en dépit des inégalités tant en termes de moyens humains que de moyens financiers.**

Au travers de cette priorité ciblée, le tourisme de mémoire a occupé une place prédominante justifiée par l'arrivée du Centenaire. Ce focus nécessaire n'a pourtant pas contribué au reflet d'une image dynamique et moderne. Pour y remédier, le territoire souhaite aujourd'hui se tourner vers une thématique d'avenir : le numérique comme enjeu majeur pour 2014-2020.